

**AVIS PUBLIC**  
**D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ DE CE QUI SUIT PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ,**

Que lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2025, le Conseil de la municipalité de Saint-Urbain-Premier, a adopté les règlements suivants :

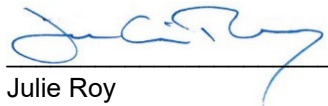
*500-25 décrétant une dépense et un emprunt de 2 520 000 \$ pour les demandes admissibles faites en vertu du « Programme de mise aux normes des installations septiques »*

Que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé le règlement le 7 novembre 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, 204 rue Principale à Saint-Urbain-Premier, durant les heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 10e jour de novembre 2025.



---

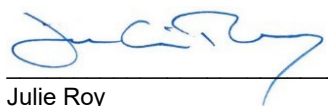
Julie Roy  
Directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné Julie Roy, directrice générale de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 10e jour de novembre 2025 entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10e jour de novembre 2025.



---

Julie Roy  
Directrice générale et greffière-trésorière